

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016**

CM2016/09/32 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CM2016/05/23 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA METROPOLE ET AUX CONDITIONS D'OCTROI DES AVANTAGES EN NATURE

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA



ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, François Asensi (jusqu'à 15h51 puis pouvoir donné à Patrice Leclerc), Éric Azière, Marinette Bache (jusqu'à 17h12), Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz (jusqu'à 17h12), Julien Bargeton (jusqu'à 15h25 puis pouvoir donné à Rémi Féraud), Jacques Beaudrier (jusqu'à 15h43), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard (jusqu'à 16h10), Zacharia Ben Amar (jusqu'à 16h45), Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 16h25), Éric Berdoati (jusqu'à 15h23 puis pouvoir donné à Frédéric Nicolas), Jean-Didier Berger (jusqu'à 16h08), Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Julie Boillot (jusqu'à 17h02 puis pouvoir donné à Claude Goasguen), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 16h46 puis pouvoir donné à Danièle Premel), Geoffroy Boulard (jusqu'à 15h56), Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou (jusqu'à 16h36), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros (jusqu'à 17h12), Colombe Brossel (jusqu'à 17h12), Frédérique Calandra (jusqu'à 16h16), Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Luc Carvounas (jusqu'à 16h26), Laurent Cathala (jusqu'à 16h39), Éric Cesari (jusqu'à 17h00), Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 14h51 puis pouvoir donné à Xavier Lemoine), Yves Contassot (jusqu'à 16h44), Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud (jusqu'à 17h12), Stéphanie Daumin, Thierry Debarry, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Marie-Pierre La Gontrie (de) (jusqu'à 17h12), Grégoire de la Roncière (jusqu'à 15h52 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), Stéphane De Paoli (jusqu'à 16h02), Marielle De Sarnez (jusqu'à 15h27), William Delannoy, Richard Dell'Agnola (jusqu'à 16h49), Tony Di Martino (jusqu'à 16h31 puis pouvoir donné à Marie-Pierre de la Gontrie), Patrick Donath, Patrick Douet, Didier Dousset (jusqu'à 16h31), Carole Drai (jusqu'à 16h29 puis pouvoir donné à Sylvain Berrios), Christian Dupuy

(jusqu'à 16h25), Jean-Paul Faure-Soulet, Rémi Féraud (jusqu'à 17h12), Léa Filoche (jusqu'à 17h12), Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 16h33), Afaf Gabelotaud (jusqu'à 17h12), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 16h36 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Jean-Michel Genestier, Hervé Gicquel, Christophe Girard (jusqu'à 16h38), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire (jusqu'à 17h12), Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud (jusqu'à 17h00 puis pouvoir donné à François Dagnaud), Antoine Guiseppone (jusqu'à 16h49), Sakina Hamid, Marie-Laure Harel, Michel Herbillon, Frédéric Hocquard (jusqu'à 17h12), Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Halima Jemni (jusqu'à 17h12), Philippe Juvin (jusqu'à 16h46), Jean-Claude Kennedy (jusqu'à 16h52), Marie Kennedy (jusqu'à 16h33), Bertrand Kern (jusqu'à 17h12), Olivier Klein (jusqu'à 17h12), Laurent Lafon (jusqu'à 17h03 puis pouvoir donné à François Le Clec'h), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet (jusqu'à 17h12), François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 15h41), Eric Lejoinde (jusqu'à 16h02), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 17h12), Xavier Lemoine (jusqu'à 16h32), Michel Leprêtre (jusqu'à 16h50), Séverine Maroun, Hervé Marseille (jusqu'à 16h08), Brigitte Marsigny, Pierre-Yves Martin (jusqu'à 16h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal (jusqu'à 16h11), Éric Mehlhorn, Jean-Louis Missika (jusqu'à 17h00), Georges Mothron, Gauthier Mougine, Rémi Muzeau (jusqu'à 16h48 puis pouvoir donné à Thierry Debarry), Christophe Najdovski (jusqu'à 16h50), Frédéric Nicolas, Jean-Marc Nicolle (jusqu'à 17h12), Pascal Noury (jusqu'à 17h12), Patrick Ollier, Didier Paillard (jusqu'à 16h43), Mao Peninou (jusqu'à 17h12), Carine Petit (jusqu'à 16h24), Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda, André Santini, Gilles Savry, Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi (jusqu'à 16h39 puis pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Sylvie Simon-Deck (jusqu'à 17h12), Anne Souyris, Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène, Michel Teulet, Yves Thoreau (jusqu'à 17h10), Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Georges Urlacher, Pauline Véron (jusqu'à 17h12), Dominique Versini (jusqu'à 17h12), Alexandre Vesperini (jusqu'à 15h43 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann).

ETAIENT REPRESENTES : Marie-Hélène Amiable (pouvoir donné à Jacqueline Belhomme), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougine), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Denis Badré), Françoise Baud (pouvoir donné à Michel Leprêtre), Patrick Braouezec (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Colombe Brossel), Ian Brossat (pouvoir donné à Nicolas Bonnet-Ouladj), Christian Cambon (pouvoir donné à Michel Herbillon), Régis Charbonnier (pouvoir donné à Laurent Cathala), Raymond Charresson (pouvoir donné à Anne Tachene), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Gérard Cosme (pouvoir donné à Luc Carvounas), Philippe Dallier (pouvoir donné à Patrice Calmégane), Christian Demuynck (pouvoir donné à Christian Dupuy), Corentin Duprey (pouvoir donné à Olivier Klein), Yvan Femel (pouvoir donné à Marie-Christine Segui), Michel Fourcade (pouvoir donné à Marie-Christine Lemardeley), Sylvie Gerinte (pouvoir donné à Georges Urlacher), Eric Grillon (pouvoir donné à Sakina Hamid), Didier Guillaume (pouvoir à Raphaëlle Primet), Anne Hidalgo (pouvoir donné à Jean-Louis Missika), Christine

Janodet (pouvoir donné à Daniel Breuiller), Bruno Julliard (pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Carine Juste (pouvoir donné à Sylvie Altman), Jean-Christophe Lagarde (pouvoir donné à Vincent Capo-Canellas), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Marie-Pierre Limoge (pouvoir donné à Claire Mayoly-Florentin), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Jacques JP Martin (pouvoir donné à Eric Cesari), Virginie Michel-Paulsen (pouvoir donné à Jacques Gautier), Yves Revillon (pouvoir donné à Nicole Goueta), Laurent Rivoire (pouvoir donné à Laurent Lafon), Azzédine Taïbi (pouvoir donné à Patricia Tordjman), Sylvine Thomassin (pouvoir donné à Bertrand Kern), Martine Valleton (pouvoir donné à Séverine Maroun), Sophie Vally (pouvoir donné à Pascal Beaudet), Laurent Vastel (pouvoir donné à André Santini), François Vauglin (pouvoir donné à Emmanuel Grégoire), Alain Vedere (pouvoir donné à Antoine Guiseppone), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Stéphane De Paoli), Jean-François Voguet (pouvoir donné à Gilles Poux).

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Patrice Bessac, Alain-Bernard Boulanger, Oliver Dosne, Nathalie Fanfant, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, François Haab, Eric Helard, Patrick Jarry, Vincent Jeanbrun, Nathalie Kosciusko-Morizet, Franck Le Bohellec, Catherine Lecuyer, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Joëlle Morel, Jean-Charles Negre, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Corinne Valls.

RAPPORTEUR : Claude GOASGUEN, Questeur

Le Conseil Métropolitain du 23 mai 2016 a délibéré sur la mise en œuvre d'un régime indemnitaire pour les agents de la MGP, ainsi que sur les conditions d'octroi des avantages en nature.

Cette délibération nécessite d'être complétée pour intégrer :

- l'extension du régime indemnitaire aux agents non titulaires occupant des emplois permanents ;
- les conditions de revalorisation automatique ;
- l'attribution d'heures supplémentaires aux agents de catégorie C ;
- le versement de la prime d'installation ;
- la possibilité de verser un régime indemnitaire aux personnels du cadre d'emplois des adjoints techniques, dans l'attente de la parution de l'arrêté concernant les modalités d'attribution du RIFSEEP pour ce cadre d'emplois ;

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 88 et 136

Vu la loi n° 90- 1067 du 28 novembre 1990, notamment son article 21

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret modifié n°87-1101 du 30 décembre 1987

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988

Vu le décret n° 89-259 du 24 avril 1989 modifié

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003

Vu le décret n°2009-1958 du 15 décembre 2009

Vu le décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010

Vu le décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Considérant qu'il convient de compléter la délibération référencée CM2016/05/23

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte l'attribution du régime indemnitaire aux agents non titulaires occupant un emploi permanent, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires.

ADOpte la prise en compte de la revalorisation automatique des indemnités et primes soit par indexation de la valeur du point en vigueur dans la fonction publique, soit en fonction des décrets ou arrêtés ministériels modificatifs.

ADOpte la possibilité pour les personnels de catégorie C occupant les fonctions mentionnées ci-après, de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), dans les conditions fixées par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

- Adjoints administratifs : secrétaires de direction, gestionnaires de ressources humaines
- Adjoints techniques : chauffeur de direction

PRECISE

- qu'un décompte mensuel déclaratif et contrôlable du temps de travail sera effectué, dans la mesure où le nombre d'agents concernés est inférieur à 10 ;
- que ces indemnités ne sont pas cumulables avec un repos compensateur.

ADOpte la mise en place de la prime spéciale d'installation dans les conditions du décret 89-259 du 24 avril 1989 modifié.

PRECISE que cette prime, dont le versement intégral sera effectué au cours des deux mois suivant la prise effective des fonctions de l'agent, ne sera définitivement acquise qu'au terme d'un délai d'un an à compter de la date d'affectation de l'agent.

ADOpte la mise en place d'un régime indemnitaire transitoire, pour le cadre d'emplois des adjoints techniques, dans l'attente de la publication de l'arrêté concernant les modalités d'attribution du RIFSEEP spécifiques à ce cadre d'emplois.

PRECISE

- que ce régime indemnitaire sera composé de :
 - o l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT). Le montant individuel est calculé par rapport au montant de référence annuel fixé par arrêté, assorti d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 selon la manière de servir de l'agent ;
 - o l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP). Le montant individuel est calculé par rapport au montant de référence annuel fixé par arrêté, assorti d'un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 3 selon la manière de servir de l'agent ;
- qu'il prendra effet au 19 septembre afin de pouvoir garantir le versement de ces primes à l'adjoint technique qui sera recruté ;

- que dès la parution de l'arrêté applicable aux adjoints techniques, le RIFSEEP se substituera à l'IAT et l'IEMP. Le RIFSEEP sera versé dans les conditions prévues par la délibération CM2016/05/23 portant adoption du régime indemnitaire des agents de la métropole et des conditions d'octroi des avantages en nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre